

Image not found or type unknown



Indépendance ou association?

Par **lorette28**, le **08/08/2009** à **11:34**

Bonjour,

je compte ouvrir un cabinet avec 1 confrère qui dissout sa sarl pour en fonder une nouvelle, il me propose des parts dans l'entreprise mais je ne sais pas dans quelles mesures je dois accepter...

Dois je rester indépendante et facturer mes prestations ou puis je y trouver mon compte?

Ou puis avoir 2% ou 10% des parts sans contribuer au capital et toucher des dividendes tout en restant auto-entrepreneur?

Merci!!